

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1543

commission principale : développement économique

objet : **Développement d'Eurexpo - Subvention au comité de la foire de Lyon (Cofil) - Convention de financement**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Le comité de la foire de Lyon (Cofil), créé en 1915, est une association reconnue d'utilité publique par décret du 10 septembre 1921. Ses statuts actuels ont été mis à jour par l'assemblée générale du 29 septembre 1981 et approuvés par arrêté ministériel en date du 23 mars 1982.

La communauté urbaine de Lyon est membre de droit du Cofil et désigne un représentant pour siéger en son conseil d'administration.

L'objet de l'association est le développement de la foire internationale de Lyon et de tous autres salons et manifestations au sein du parc des expositions en vue de favoriser l'expansion de l'industrie et du commerce français.

Le Cofil a, en conséquence, financé la construction et l'aménagement du parc d'expositions Eurexpo à Chassieu. De 1983 à 2002, ce financement a été partagé entre le Cofil (80 % environ, financés en grande partie par l'emprunt), les collectivités membres du Cofil (17 % dont 5 % pour la Communauté urbaine, 5 % pour la région Rhône-Alpes et 4 % pour le département du Rhône), les organismes consulaires (2 %) et des banques pour le solde (1 %).

Les collectivités membres de droit du conseil d'administration, sollicitées par le Cofil pour le financement de ses projets d'extension, tout en étant minoritaires dans les organes décisionnels (4 sur 12 membres), ont ainsi à elles seules apporté plus de la moitié des fonds propres engagés par le Cofil.

A ce jour, le site d'Eurexpo couvre 115 000 mètres carrés et offre 86 000 mètres carrés d'exposition répartis sur 10 halls, 6 350 places de stationnement aménagées pour les visiteurs et 4 130 places de stationnement pour les exposants, dont 2 020 non aménagées.

En 2001-2002, le site a accueilli près de 15 000 exposants et plus de 1 500 000 visiteurs sur 34 salons dont 7 internationaux. Les plus importants de ces salons (notamment Pollutec et Sirha) nécessitent un agrandissement de la structure actuelle.

Le projet d'extension

L'agrandissement d'Eurexpo a été évoqué sur deux sites : le site actuel ou un transfert total de l'activité à proximité de l'aéroport Saint-Exupéry.

Le choix qui a été retenu est celui d'une extension du parc sur le site actuel. Celui-ci permet en effet une grande capacité de développement : 110 hectares sont la propriété du Cofil auxquels s'ajoutent 60 hectares de réserve foncière appartenant à la Communauté urbaine. La capacité globale du site permet d'envisager une extension jusqu'à 170 000 mètres carrés de halls et 15 000 places de stationnement pour les visiteurs.

Le choix du maintien sur le site actuel s'inscrit dans la stratégie de développement de Lyon Porte de l'Europe se déclinant par une politique d'attractivité et de renforcement des grands équipements d'accueil de l'agglomération, comme le palais des congrès avec la réalisation de la salle 3000.

Le projet d'extension vise à porter la surface d'exposition de 86 000 à 102 000 mètres carrés par une extension de 3 000 mètres carrés du hall 6, la construction, dans la prolongation du hall 6 au nord, d'un nouveau hall 1 de 12 800 mètres carrés et, de part et d'autre de celui-ci, de locaux de services de 1 500 mètres carrés comprenant salles de réunions, restaurants et sanitaires. Le hall 11 doit répondre à la demande des clients : hauteur disponible de 15 m, chauffage et rafraîchissement, absence totale de poteaux, équipements techniques en galeries et caniveaux, éclairage efficace. Des liaisons facilitant au maximum la circulation des visiteurs seront établies entre le nouveau hall et les halls 5 et 8.

Les parcs de stationnement seront remis à niveau et de nouveaux stationnements seront créés : 3 500 places pour les exposants et 1 650 places pour les visiteurs avec les voiries de desserte nécessaires. A la suite de ces réaménagements, la capacité d'accueil sera portée à 5 000 pour les exposants et 8 000 pour les visiteurs. La configuration envisagée permettra aussi d'accueillir des salons ou expositions simultanés avec entrées séparées.

L'agglomération lyonnaise est actuellement en seconde position en France après Paris pour l'accueil de grands salons et représente 7,70 % du marché des expositions et salons en France. Le développement d'Eurexpo ne peut que conforter cette place et il est nécessaire à son maintien.

L'étude du cabinet Arthur Andersen d'octobre 1997, conduite à la demande du Cofil, a fait clairement ressortir que l'existence d'une activité forte de foires et salons est un des éléments clés d'attractivité d'une agglomération et qu'elle joue un rôle non négligeable dans le dynamisme de l'activité économique, générateur de retombées financières directes et créateur d'emplois.

Le volume de dépenses, de revenus et d'emplois généré par les expositions est important et profite essentiellement à l'agglomération lyonnaise. La dépense brute a été évaluée pour 1999 à 327 M€ les emplois équivalents temps plein rendus viables par cette activité à plus de 6 000.

Le projet a été chiffré à 38,3 M€ hors taxes. Il a été approuvé par le Cofil lors de la réunion extraordinaire de son conseil d'administration du 28 février 2003. Pour le financer, le Cofil souhaite une participation élargie des collectivités. La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son concours à hauteur de 10 M€ (dixmillions d'euros). La région Rhône-Alpes et le département du Rhône devraient intervenir dans les mêmes conditions.

L'amélioration de la desserte

En plus de cette participation, il est nécessaire d'améliorer la desserte du site d'Eurexpo. Pour ce faire, un certain nombre d'améliorations peuvent être apportées qui découlent de trois principes :

- une desserte des salons en transports collectifs urbains à partir de la station de la Soie,
- le maintien de plusieurs accès routiers pour répartir le plus possible les trafics depuis les grands axes, déjà très chargés (rocade "est", A 43, RD 29, boulevard urbain "est"),
- la réalisation, par le Cofil, d'une desserte circulaire à l'intérieur d'Eurexpo pour fluidifier la circulation et pour optimiser les parcs de stationnement.

La desserte en transports collectifs

Si pour des raisons économiques il semble inadapté de mettre en place une desserte lourde, un site propre pour les bus est prévu sur l'emprise du boulevard urbain "est" (Bue) avec une voie dans chaque sens, permettant la mise en service d'une navette-bus pour les salons, à partir de la station la Soie au moment de la mise en service de Lea prévue en 2006-2007, qui sera suivie de la mise en service de Leslys permettant l'accès à Eurexpo depuis l'aéroport.

Les aménagements routiers

En 2004, le boulevard de l'Europe (entrée ouest du site) et son carrefour avec le boulevard des Droits de l'Homme seront sécurisés par la mise en place de mesures améliorant l'exploitation des feux. Par la suite, la plate-forme du boulevard sera réaménagée. La gestion du carrefour avenue Blériot-rue du Progrès sera elle aussi améliorée. Le carrefour rue du Progrès-RN 6 est quant à lui en cours d'aménagement. Eurexpo développera par ailleurs une desserte circulaire autour des parcs de stationnement pour améliorer leur fonctionnement.

Dès 2005, l'accès des visiteurs pourra se faire par l'avenue Blériot (aujourd'hui réservée aux exposants) grâce à la création d'un barreau routier, reliant les entrées nord et "est", utilisant des terrains réservés pour l'ex LY 12. La création de cette liaison entre les deux entrées contribuera à décharger le RD 29 d'une partie des trafics arrivant du sud par la rocade "est".

A la fin de 2007, la section du Bue entre le RD 517 et le boulevard Charles de Gaulle sera mise en service.

A plus long terme, il est envisagé d'améliorer la desserte directe à partir de l'autoroute A43, soit en reprenant l'échangeur actuel de l'Aviation et en accélérant la réalisation de la branche du boulevard urbain "est" le long de l'aéroport de Lyon-Bron, soit en ajoutant un échangeur sur l'A 43, qui permettrait un accès par le tracé de l'ex LY 12. Des études économiques et techniques sont d'ores et déjà en cours pour éclairer ce choix ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide d'attribuer au comité de la foire de Lyon (Cofil) une subvention de 10 M€ (dix millions d'euros) pour la réalisation des travaux d'extension des surfaces d'exposition et de stationnement du parc d'Eurexpo.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement correspondante avec le Cofil.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 554 (Cofil, Eurexpo), selon l'échéancier suivant :

- 8 M€ exercice 2004,
- 2 M€ exercice 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,